



ESPACES PUBLICS *EP*



- EP1** Aire de conservation
- EP2** Parc culturel
- EP3** Parc municipal
- EP4** Parc de quartier
- EP5** Parc de voisinage/détente
- EP6** Parc-École
- EP7** Place publique

TYPOLOGIES PRINCIPALES

Les parcs, places et aires de conservation sont une partie importante de la structure d'une Ville. Leurs dimensions, vocations et configurations respectives sont variables et hiérarchisées dans la nomenclature des espaces publics de la Ville et selon la portée régionale ou locale desdits espaces. Viennent s'ajouter à cette hiérarchie des espaces publics ou semi-publics, les places publiques à caractère commercial, récréatif ou institutionnel. Le présent chapitre portera une attention particulière à cette typologie, que représente la place publique. Relativement récent comme espace à Candiac, cette typologie peut se décliner en une multitude de places et placettes aux formes, dimensions, vocations et aménagements différents. Des notions générales porteront sur le rôle, les proportions idéales et sur la vocation d'une place publique. Ces prémisses sont à la base de la configuration de la place, incluant l'architecture des bâtiments qui l'encadrent ainsi que le concept d'architecture paysagère qui donnent son caractère à la place.

EP1 AIRE DE CONSERVATION

Superficie : Variable

Vocation : Spécifique à la conservation, à l'éducation et à l'interprétation de la biodiversité de la flore et de la faune

Installation : Équipements et services minimaux, sentiers piétonniers légers, affiches et lieux de détente et de découverte

Rayon de desserte : La ville



EP2 PARC CULTUREL

Superficie : Variable

Vocation : Parc dédié aux activités culturelles et passives

Installation : Activités culturelles et jeux pour jeunes et adultes, aires de grand rassemblement, protection de sites naturels ou historiques, aires de détente et promenade

Rayon de desserte : La ville



EP3 PARC MUNICIPAL

Superficie : De grandes dimensions (jusqu'à 30ha)

Vocation : socioculturelle, naturelle et loisirs intensifs

Installation : bâtiment de services d'envergure, équipements culturels, équipements sportifs de dimension réglementaire avec des équipements comme l'éclairage, les estrades, etc.

Rayon de desserte : La ville



**PARC DE QUARTIER**

Superficie : 1,5 à 2,0 ha

Vocation : loisirs intensifs, socioculturels et naturels

Installation : bâtiment de services, équipements sportifs imposants et installations de jeux pour les usagers de tous les âges, espace réservé à la détente et aux activités de plein air

Rayon de desserte : 800 m

EP4

**PARC DE VOISINAGE/DÉTENTE**

Superficie : 0,5 ha ou moins

Vocation : couvrir les besoins de détente d'un secteur, d'un noyau résidentiel, les enfants devant pouvoir s'y rendre sans traverser de zones dangereuses

Installation : infrastructures légères avec mobilier, jeux pour les enfants, aires de gazon

Rayon de desserte : 400 m

EP5

**PARC-ÉCOLE**

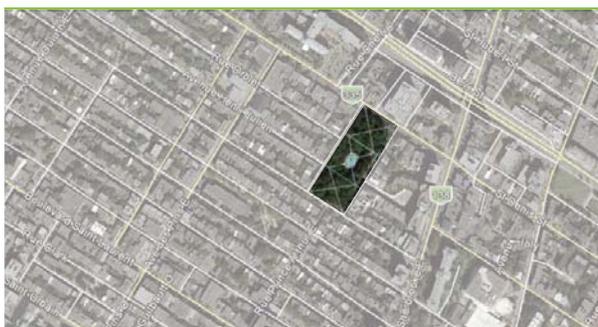
Superficie : Variable (0,5 ha ou moins)

Vocation : couvrir les besoins récréatifs et sportifs de l'école et des résidents à proximité.

Installation : jeux pour les jeunes enfants, aires de gazon polyvalentes, terrains de basket-ball, terrains de soccer, aire minérale polyvalente

Rayon de desserte : 400 à 800 m

EP6

**PLACE PUBLIQUE**

Superficie : 0,15 ha et plus

Vocation : loisirs récréatifs, commerciaux et civiques

Installation : infrastructure légère, mobilier

Rayon de desserte : 400 à 800 m

EP7



EP7 PLACE PUBLIQUE

PRINCIPES GÉNÉRAUX

MORPHOLOGIE DES PLACES PUBLIQUES



Marne-La Vallée, France

MORPHOLOGIE



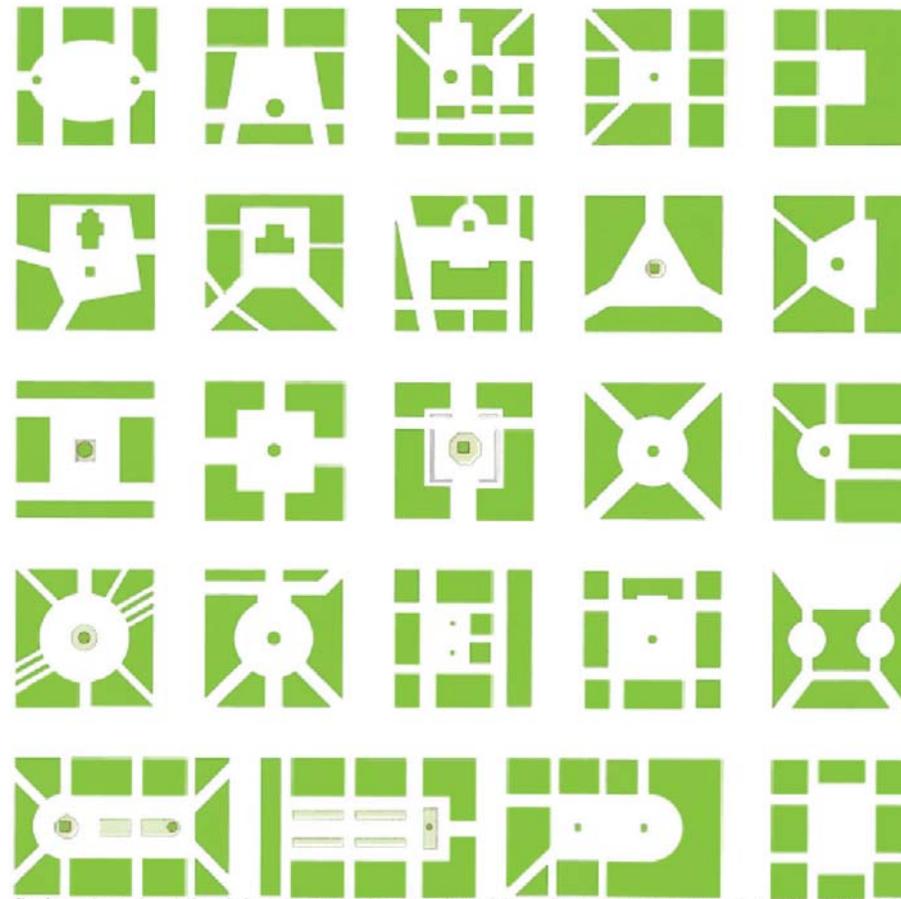
Cambridge, États-Unis

HALTE



Los Angeles, États-Unis

ANIMATION



Plaza diagrams adapted and expanded from John Frederick Hartman, *Pictorial Encyclopedia of Historic Architectural Plans, Details and Elements*. The Architectural Book Publishing Company, 1923.



Montréal, Canada

HALTE

PAS UNE PLACE MAIS DES PLACES!

- Associée à des institutions civiques, religieuses ou administratives, la place ou plaza, est un espace public situé au coeur de la communauté et de la vie de la ville ou du quartier.
- Anciennement dédiée aux parades militaires ou autres événements liés au rôle de l'état, son rôle à présent varie selon son emplacement et son niveau hiérarchique dans la trame urbaine.
- La place est encadrée par des bâtiments qui contribuent largement à son identité et au rôle qui lui est dévolu.
- Marquant l'identité de la communauté, elle est un point de repère dans la Ville.
- Elle peut accueillir des événements, des rassemblements de la population.
- La place est animée par les commerces et/ ou par les usages qui interagissent directement avec elle.
- Les aménagements paysagers de la place sont fortement liés à son rôle : sa polyvalence ou son exclusivité de rôle, vont déterminer la nature de ceux-ci.

MORPHOLOGIE DES PLACES PUBLIQUES



Philadelphie, États-Unis

RITTENHOUSE SQUARE, PHILADELPHIE



MORPHOLOGIE CARRÉE



Sienne, Italie

PIAZZA DEL CAMPO, SIENNA



MORPHOLOGIE ORGANIQUE

EXEMPLES DE PLACES PUBLIQUES





Trois-Rivières, Canada



Penniscola, Espagne



Boston, États-Unis



Michigan, États-Unis



Montréal, Canada



Cambridge, États-Unis



New York, États-Unis

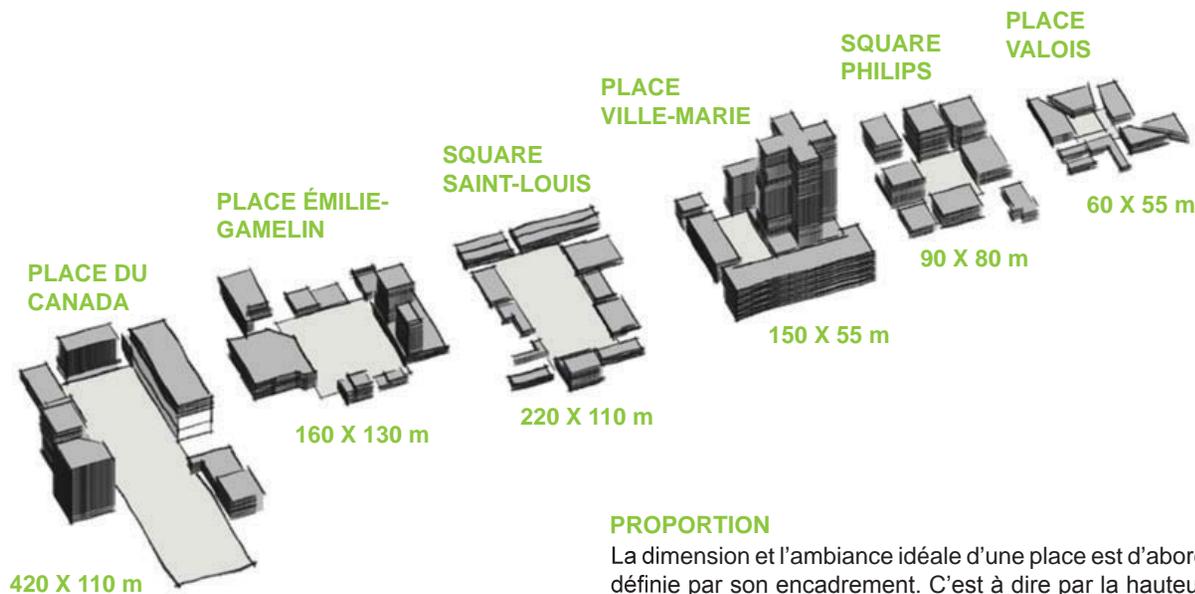
Place publique



PLACE OU PARC ?

Il est important de discerner la place publique du parc. Une place publique est aménagée, en fonction d'un type particulier et répond à des besoins en offrant un potentiel d'activités. Une place est davantage minéralisée et vise le rassemblement des résidents pour des activités, festivals et simple halte.

Une place est aussi l'occasion de créer un lieu public signature, un lieu de rencontre, un point d'ancrage urbain.



PROPORTION

La dimension et l'ambiance idéale d'une place est d'abord définie par son encadrement. C'est à dire par la hauteur des bâtiments à son pourtour, le nombre et l'ampleur des ouvertures qui y mènent.



TYPE DE PLACE



PLACE DE QUARTIER

- boutiques
- cafés
- résidences
- encadrement
- pavage
- multifonctionnel
- place du marché



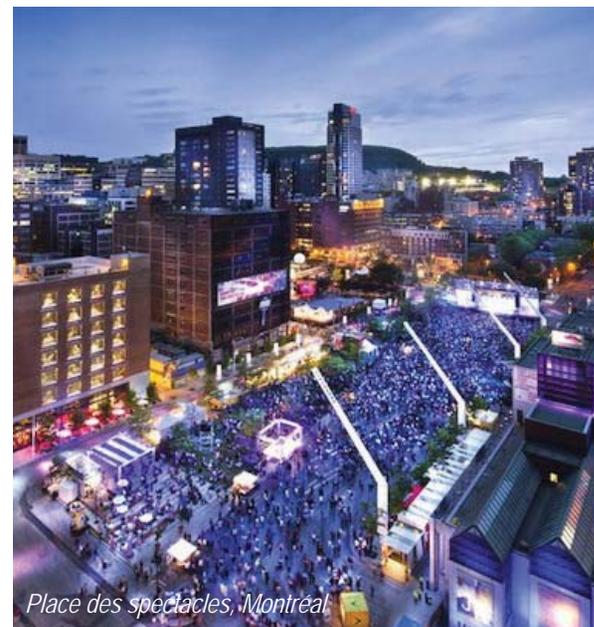
RUE MIXTE ANIMÉE

- boutiques
- restaurants
- accès véhiculaire
- résidences
- pavage
- plantation
- animation
- déambulation
- piétonisation permanente ou temporaire



PLACE VÉGÉTALE

- jeux
- zones d'arrêt
- lieux de rencontre
- plantation
- assises
- déambulation
- conservation
- plans d'eau
- rétention d'eau
- activités sportives fixes (jeux, entraînement)

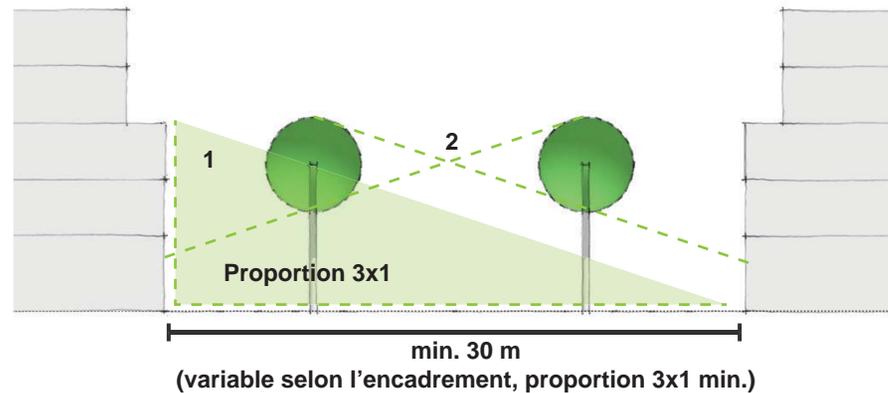
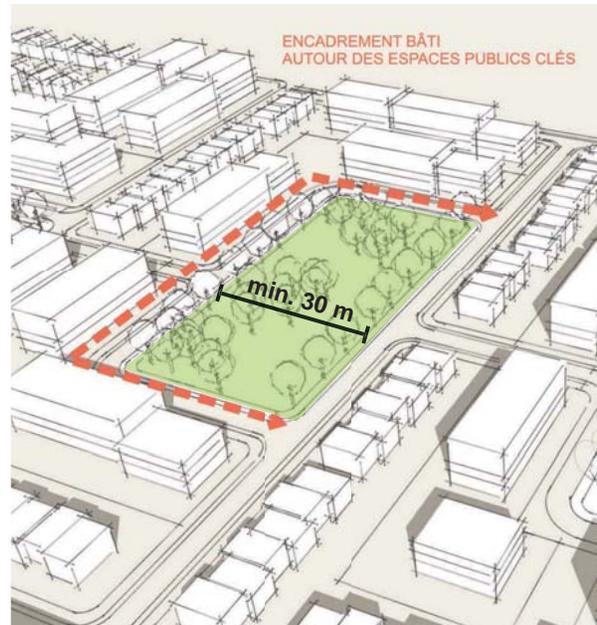


ESPACE ÉVÈNEMENTIEL

- ancrages pour éclairage et équipements événementiels
- chapiteau permanent, espace abrité
- espace versatile
- très minéralisé
- pavage
- jeux
- équipements ludiques

Généralités

ENCADREMENT ET PROPORTIONS



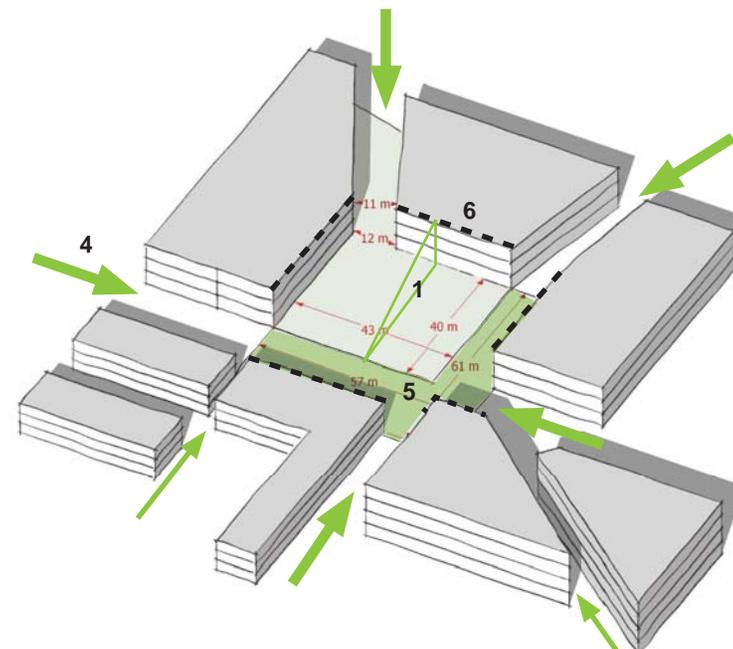
1. Une place devrait avoir un minimum de 30 m de large mur à mur.

Une proportion de 3 pour 1 est recommandée. Ainsi, plus l'encadrement est haut, plus la place devrait être grande.

2. La végétation crée une canopée qui peut contribuer à l'encadrement d'une place.

3. L'espace de la rue doit être considéré dans la proportion de l'ambiance de la rue, même si elle n'en fait pas partie.

Pour qu'une rue fasse partie d'une place, celle-ci doit être de même niveau et de matériaux similaires et partagée avec le piéton.

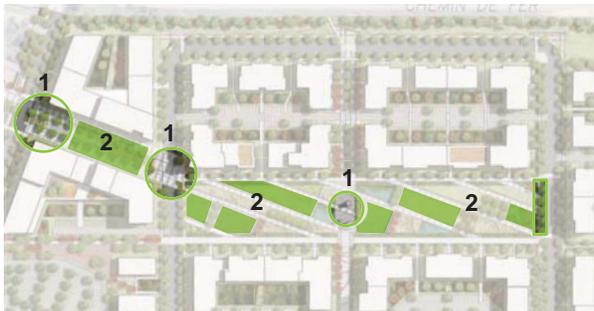


4. Assurer l'accessibilité par des ouvertures sur la place. Variation des gabarits et des fonctions (voies piétonnes, pistes cyclables, voie automobile).

5. L'espace viaire contribue aussi à l'ambiance et aux proportions de la place. Appliquer un traitement au sol continu et une harmonisation de l'espace. Possibilité d'ouvrir la place sur la rue lors d'évènements.

6. Encadrement de la place sur tous ses côtés par le grain bâti.

AMÉNAGEMENT

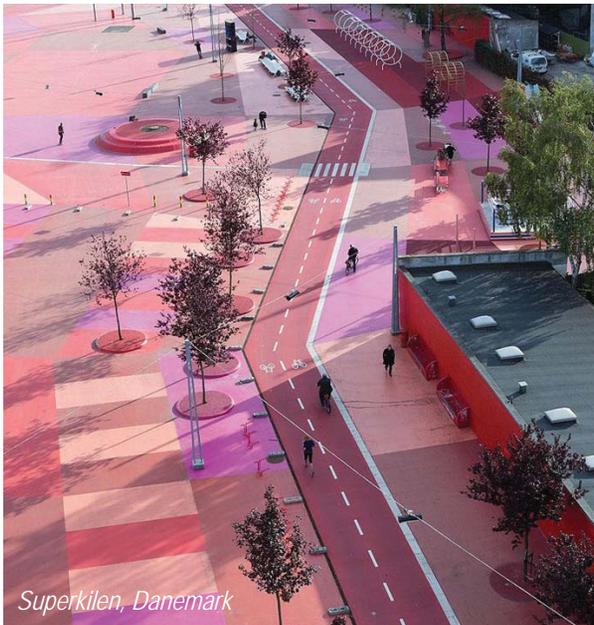


1. Marquer et encadrer les entrées et le centre des places publiques avec de la densité, du mobilier signature, aménagement particulier ou une oeuvre.
2. Définir un rythme par une succession de séquences: aires de repos, mobilier et aménagements paysagers.



3. Encadrer la place par la forme des rues, la dimension des lots et la densité des bâtiments adjacents. Éviter toute vue sur l'arrière-cour ou l'espace privé.
4. Favoriser un encadrement de la place mur à mur sans traverse de voie automobile.

ACCESSIBILITÉ ET LIENS



1. Intégrer le réseau cyclable à même l'aménagement de la place publique sans entraver ses activités (en périphérie).
2. Indiquer les passages, les voies et les aires particulières par un traitement au sol, une signalétique ou un aménagement paysager de qualité et intégré au quartier existant.
3. Marquer chaque entrée à la place par un aménagement paysager de qualité et une morphologie cohérente à la trame existante.

RASSEMBLEMENT ET CONFORT



1. Cibler des espaces de rassemblement définis par leur forme, les matériaux, les coloris et l'aménagement. Des points de repères uniques et distinctifs. Présents de jour comme de nuit.

2. Offrir des espaces abrités du soleil et/ou des intempéries par des aménagements construits ou végétaux.



3. Intégrer des bancs et des lieux de repos dans l'aménagement.

USAGE ET ACTIVITÉS



1. Créer des aménagements versatiles pouvant accueillir des événements et activités variés durant toute saison.

2. Favoriser l'intégration de terrasses commerciales extérieures, vente trottoir, marché temporaire pouvant apporter une animation supplémentaire sur la place.



3. Intégrer des éléments ajoutant un caractère ludique, sportif ou contemplatif au site (fontaine, sites d'art urbain, jeux pour enfants, jeu d'échec géant, structure de musculation, etc.).